

Entre

*D'une part,*

Le Centre Intercommunal d'Action Sociale (C.I.A.S.) de l'Intercom Bernay Terres de Normandie, représenté par Monsieur Jean-Claude ROUSSELIN, Président, habilité par délibération D096/2017 du 28 novembre 2017, désigné ci-après « Le C.I.A.S. »,

*Et d'autre part,*

La Ville de Bernay, représentée par Monsieur Jean-Hugues BONAMY, agissant en sa qualité de Maire, désignée ci-après « La Ville de Bernay »

### Préambule

Le chantier d'insertion du C.I.A.S. de l'Intercom Bernay Terres de Normandie accueille des personnes rencontrant des difficultés sociales et professionnelles, avec pour objectif, un retour vers l'emploi ou la formation professionnelle.

Les thèmes du chantier sont la valorisation du patrimoine naturel, les travaux d'espaces verts ainsi que la protection de l'environnement par la mise en place d'une gestion différenciée (éco-pâturage, fauche tardive, semi de prairies fleuries...).

Il intervient sur les sites de l'Intercom Bernay Terres de Normandie. Cependant, de manière ponctuelle, dans le cadre d'une prestation de services, il peut intervenir pour le compte de communes basées sur le territoire de la collectivité.

Aussi, la présente convention définit les conditions de cette intervention pour le compte de la ville de Bernay.

Par conséquent, il est convenu :

#### ARTICLE 1

Le C.I.A.S. s'engage, par le biais de son chantier d'insertion, à réaliser des travaux sur le quartier du « Bourg Lecomte » :

- De travail de préparation du sol
- De semi de prairies fleuries de 2500 m<sup>2</sup>.

#### ARTICLE 2

En contrepartie, « La Ville de Bernay » s'engage à verser au C.I.A.S. de l'Intercom Bernay Terres de Normandie, la somme de 2 405 € (deux mille quatre cent cinq euros), relative aux frais de matériels, aux salaires et charges des salariés concernés ainsi que les frais de déplacements pour ces travaux.

À cet effet, le C.I.A.S. de l'Intercom Bernay Terres de Normandie établira le titre de recette correspondant une fois la prestation réalisée.

**ARTICLE 3**

La présente convention est établie pour la période du 1<sup>er</sup> décembre 2017 au 1<sup>er</sup> mars 2018.

Fait en deux exemplaires,

A Beaumont le Roger, le 29 novembre 2017

A...Bernay....., Le 19.11.2017

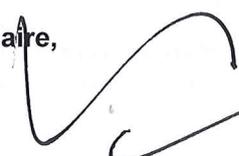
Pour le C.I.A.S.,

Pour La Ville de Bernay,

Le Président,

Le Maire,

  
Jean-Claude ROUSSELIN.

  
Jean-Hugues BONAMY.



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

027-200003770-20171128-17D096\_ConvBERN-CC

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/02/2018